



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 10 novembre 2021
Séance du 19 octobre 2021

26 Cession d'un box sis 20 Ter rue du Parc Maillet

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mmes PEREZ, SENET, MM. EL MOUSSAOUI, NACHITE, Mme MEHADJI, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | | |
|---------------|-------------|-----------------|
| Mme MOUSSATEN | Pouvoir à : | Mme LEHNER |
| M. AKABLI | Pouvoir à : | Mme SAVAS |
| Mme SAKHO | Pouvoir à : | M. AÏT MESSAOUD |
| Mme HAMADOUCH | Pouvoir à : | Mme LAMBRE |
| Mme SOW | Pouvoir à : | Mme TALL |
| Mme ELONGUERT | Pouvoir à : | M. BOUKHACHBA |
| M. EL OUASTI | Pouvoir à : | M. VILLEMMAIN |
| M. ZAHRAOUI | Pouvoir à : | Mme ALKAYA |
| M. BOULHAMANE | Pouvoir à : | M. KA |
| M. SERTAIN | Pouvoir à : | Mme DUCHATELLE |

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : | 3 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : M. LUCAS, Mmes JACQUEMART, JAJAN | 36 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : | 0 |

■ Date de la convocation : 04/11/2021

■ Rapport de présentation :

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

La Ville est propriétaire d'un box inoccupé sis 20 Ter rue du Parc Maillet, cadastré section AR n°139 (11 m²) et 140 (7 m²). Le propriétaire riverain, M. JLILLOU, nous a fait part de sa volonté d'acquérir ce bien moyennant le prix de 3 000,00 €.

Par avis en date du 1^{er} juin 2021, le service du Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 2 500,00 €.

Ce bien en mauvais état n'ayant plus d'utilité pour la Commune depuis le départ du locataire en 2019, il est proposé de répondre favorablement à cette offre d'acquisition au prix de 3 000,00 € de M. JLILLOU qui envisage sa réhabilitation avec sa propriété adjacente après obtention des autorisations administratives nécessaires conformément au PLU en vigueur.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette cession dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 12/11/2021
ID : 060-216001743-20211110-DLRG211110026-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis du Domaine du 1^{er} juin 2021,
Vu le plan ci-annexé,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 19 octobre 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter la cession au profit de M.JLILOU du bien sis 20 Ter rue du parc Maillet cadastré section AR n°139 et 140 au prix de 3 000,00 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **1 2 NOV. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le**1.6.NOV.. 2021**....

et publication ou notification le**1.6.NOV.. 2021**....

affiché le**1 2 NOV. 2021**.....

CREIL, le**1.6.NOV.. 2021**.....

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET